



Strasbourg Université Club Escrime

Agrément Jeunesse et Sport n°4333 du 17 juin 1949

SIRET : 40879061600036

FÉDÉRATION FRANÇAISE

ESCRIME

EPREUVES NATIONALES M17 - Sabre | Hommes & Dames

Epreuves Individuelles	Complexe Aristide Briand - 43 avenue du Rhin 67100 Strasbourg 1er étage	
	Samedi 14 février	
	<u>M17 - Hommes</u>	<u>M17 - Dames</u>
Ouvertures des portes	6h	6h
Appel (ouverture pointage) du	Pointage possible la veille (vendredi 13/2) de 16h à 21h 7h	Pointage possible la veille (vendredi 13/2) de 16h à 21h 9h
Scratch (élimination si non-présentation)	7h30	9h45
Début (de la compétition avec les 1ers matchs de poule)	8h	10h15
Finales & Cérémonie Protocolaire	Finales SH & SD à la suite sur la piste podium Cérémonies protocolaires à l'issue des deux épreuves <u>Estimation fin des cérémonies protocolaires : 15h30</u>	

RÈGLEMENTS & FORMULES

Textes de Références	Règlement technique de la FIE & Règlements sportifs de la FFE
Sabre Indiv (RS Sabre Art. 19.1)	<u>Conditions de participation</u> : Open <u>Formule</u> : <ul style="list-style-type: none">• Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club, sans éliminé• Tableau d'élimination directe,
Inscriptions & Droits d'Engagement	Elles se font obligatoirement sur l'extranet fédéral avant le mercredi 4 février 23h59 . Le paiement des droits d'engagement (20€ par inscrit.e) pourra se faire en ligne grâce au lien suivant jusqu'au vendredi 13 février 11h59 : https://www.suc-escrime.fr/collect/description/658856-o-droits-d-engagement-epreuve-nationale-sabre-m17-n3-strasbourg-samedi-14-fevrier . Sinon il se fera au pointage (Espèces, CB et Chèques acceptés) <u>Pour les licenciés des fédérations affiliées à la FIE</u> :

www.suc-escrime.fr - contact@suc-escrime.fr

Siège Social : 44a rue Pierre de Coubertin 67000 Strasbourg - Salle d'armes : 43 avenue du Rhin 67100 Strasbourg
Contact : Timothé BOUDHIL - Président : 06 98 304 307



Strasbourg Université Club Escrime

Agrément Jeunesse et Sport n°4333 du 17 juin 1949

SIRET : 40879061600036

FÉDÉRATION FRANÇAISE



- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">Les engagements doivent se faire avant le mercredi 4 février 23h59 à l'adresse mail suivante : contact@suc-escrime.frUn lien de paiement sera envoyé en retour pour l'ensemble des droits des inscriptions (20€ par inscrit.e) reçues dans le mail initial. |
|--|---|

Arbitrage

(Règlement de l'Arbitrage - Art 35)

Clubs FFE - Arbitres de clubs :

- 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, dames et hommes confondus.
- 2 arbitres à partir de 10 tireurs engagés, dames et hommes confondus.

Délégations étrangères - Arbitre & quota par Fédération :

- Règles identiques
- Amende 500€ par arbitre non présenté

Attention, les arbitres engagés pour la compétition ne pourront être identique à ceux désignés par la Fédération Française d'Escrime dans le cadre de la ½ finale des championnats de France Seniors par équipe (N1/N2 chez les hommes et N1 chez les dames)

Référente de la Commission Nationale d'Arbitrage : compétition : Lysiane FIHUE

Vols et Pertes

Nous déclinons toutes responsabilités en cas de pertes et de vols

Contrôle matériel

(pantalon, veste, sous-cuirasse, veste électrique, gant, masque)

Vendredi 13 février de 16h à 21h
Samedi 14 février de 6h à 14h

Vidéo-arbitrage

L'intégralité des ½ finales et finales seront tirées avec un dispositif arbitrage-vidéo conforme aux normes FIE.

Les matchs seront proposés ultérieurement sur la chaîne Youtube du club

RESTAURATION & ANIMATIONS

BUVETTE :

Pour vous restaurer et vous rafraîchir tout au long du week-end, une buvette sera à votre disposition.

Règlements possibles par CB & Espèces

ENSEMBLE, SOYONS ECO-RESPONSABLE !

- N'oubliez pas d'apporter votre gourde ou contenant
- Le tri sera proposé sur la compétition
- Un système de consigne (verre) est mis en place pour les boissons



Strasbourg Université Club Escrime

Agrément Jeunesse et Sport n°4333 du 17 juin 1949

SIRET : 40879061600036

FÉDÉRATION FRANÇAISE



HÉBERGEMENTS



Ibis Styles Avenue du Rhin

29 avenue Aristide Briand 67100 Strasbourg (à 2min à pied)

Restauration possible

Réservation au 03 88 60 10 52 ou H9568@accor.com



Hôtel Tandem

2 place de la gare 67000 Strasbourg (à 20min en tram - ligne direct)

Réservation au 03 88 22 30 30

ACCES



Gare de Strasbourg

Place de la Gare 67000 Strasbourg



Aéroport de Strasbourg

[Navette Aéroport-Gare en train](#)



A35 et A351 (Accès par Schiltigheim ou Illkirch)

Parking du complexe Aristide Briand (20 places)
à 2min à pied de l'hôtel Ibis Styles

www.suc-escrime.fr - contact@suc-escrime.fr

Siège Social : 44a rue Pierre de Coubertin 67000 Strasbourg - Salle d'armes : 43 avenue du Rhin 67100 Strasbourg

Contact : Timothé BOUDHIL - Président : 06 98 304 307



Strasbourg Université Club Escrime

Agrément Jeunesse et Sport n°4333 du 17 juin 1949

SIRET : 40879061600036

FÉDÉRATION FRANÇAISE



Transports en commun

Arrêt de Tram "Aristide Briand"

Ticket de Tram (rechargeable) : 1,90€

[Navette de l'Aéroport à votre lieu d'hébergement](#) : 4,50€

PLANS

www.suc-escrime.fr - contact@suc-escrime.fr

Siège Social : 44a rue Pierre de Coubertin 67000 Strasbourg - Salle d'armes : 43 avenue du Rhin 67100 Strasbourg

Contact : Timothé BOUDHIL - Président : 06 98 304 307



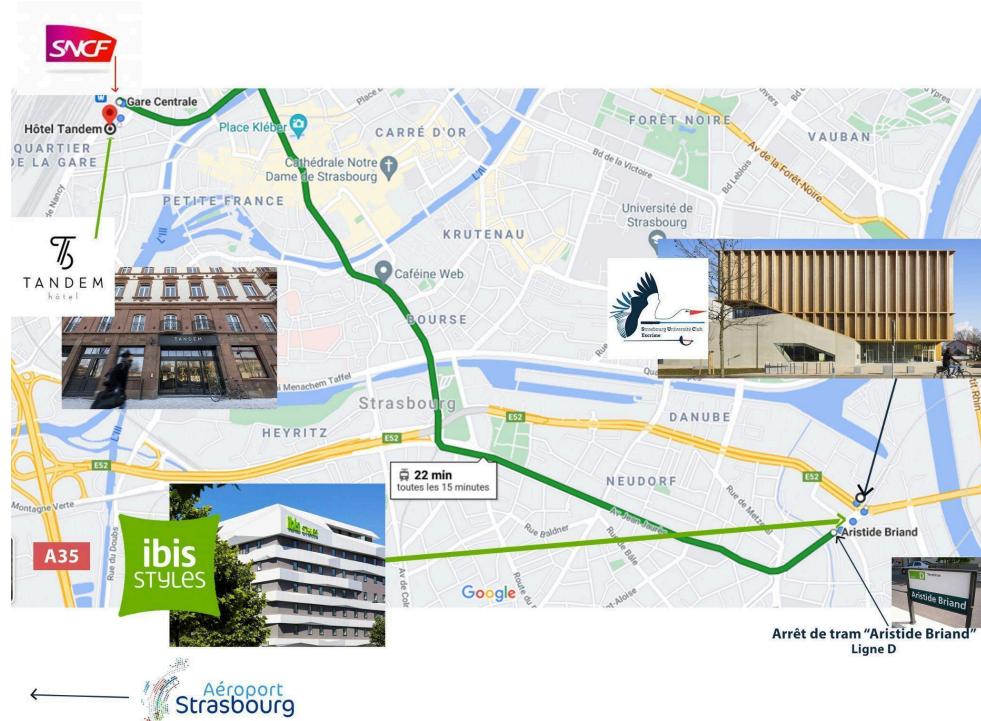
Strasbourg Université Club Escrime

Agrément Jeunesse et Sport n°4333 du 17 juin 1949

SIRET : 40879061600036

FÉDÉRATION FRANÇAISE

ESCRIME



www.suc-escrime.fr - contact@suc-escrime.fr

Siège Social : 44a rue Pierre de Coubertin 67000 Strasbourg - Salle d'armes : 43 avenue du Rhin 67100 Strasbourg
Contact : Timothé BOUDHIL - Président : 06 98 304 307